

Arrêté relatif à la composition actualisée de la section disciplinaire du conseil académique de l'Université Bordeaux Montaigne compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et des enseignants

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L. 712-6-2 et R.712-9 à R.712-46

Vu la délibération du conseil d'administration du 18 octobre 2013 portant adoption du nouveau nom d'usage d'établissement Université Bordeaux Montaigne,

Vu la délibération du conseil d'administration du 5 juin 2024 relative à l'élection de Monsieur Alexandre Péraud au mandat de président de l'Université Bordeaux Montaigne,

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

Vu les résultats des élections des membres enseignants-chercheurs et enseignants de la section disciplinaire du conseil académique de l'université compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et des enseignants, déroulées en séance de conseil académique le 12 septembre 2024,

Vu les résultats de l'élection du président et du président suppléant de la section disciplinaire du conseil académique de l'université compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et des enseignants, déroulée en séance de conseil académique le 12 septembre 2024,

Vu l'arrêté du 13 septembre 2024 relatif à la composition de la section disciplinaire du conseil académique de l'Université Bordeaux Montaigne compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et des enseignants,

Vu les résultats de l'élection déroulée en séance de conseil académique le 16 octobre 2025 de deux enseignants contractuels LRU pour adjoindre cette représentation à la section disciplinaire du conseil académique de l'Université Bordeaux Montaigne compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et des enseignants,

Vu les résultats de l'élection déroulée en séance de conseil académique le 16 octobre 2025 de deux maîtres de conférences associés pour adjoindre cette représentation à la section disciplinaire du conseil académique de l'Université Bordeaux Montaigne compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et des enseignants,

ARRÊTE

Article 1 :

➤ Sont proclamés élus à la section disciplinaire du conseil académique de l'Université Bordeaux Montaigne compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et des enseignants, au titre de l'article R.712-20 du code de l'éducation :

- pour les enseignants contractuels LRU : Madame Kochie Evelyne Olga Akou (enseignante contractuelle LRU) et Monsieur Bachar Bou Assi (enseignant contractuel LRU) ;
- pour les maîtres de conférences associés : Madame Patricia Sibella (MCF associé) et Monsieur Julien Dumercq (MCF associé).

Article 2 :

La composition nominative actualisée de la section disciplinaire du conseil académique de l'Université Bordeaux Montaigne compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et des enseignants figure en annexe n°1 du présent arrêté.

Article 3 :

Le présent arrêté abroge l'arrêté susvisé en date du 13 septembre 2024 relatif à la composition de la section disciplinaire du conseil académique de l'Université Bordeaux Montaigne compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et des enseignants.

Article 4 :

Le présent arrêté est soumis à publication, par voie de mise en ligne sur le site internet de l'Université Bordeaux Montaigne.

Article 5 :

Madame la directrice générale des services par interim est chargée de l'exécution du présent arrêté qui fait l'objet d'une transmission à l'endroit de Monsieur le recteur de la région académique Nouvelle-Aquitaine, recteur d'académie de Bordeaux, chancelier des universités d'Aquitaine.

Fait à Pessac, le 17/10/2025

Pour l'Université Bordeaux Montaigne,
Le Président,


Alexandre PÉRAUD.


UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE
PRÉSIDENCE

Publié le :

23 OCT 2025

Transmis à M. le Recteur de l'Académie de Bordeaux :

23 OCT. 2025

Annexe n°1 - Composition de la section disciplinaire du conseil académique de l'Université Bordeaux Montaigne compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et des enseignants

➤ La section disciplinaire du conseil académique de l'Université Bordeaux Montaigne compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et des enseignants comprend, en application de l'article R.712-13 du code de l'éducation, les membres suivants :

Collège 1 - Professeurs des universités ou personnels assimilés en application de l'article 5 du décret n°87-31 du 20 janvier 1987 ou de l'article 6 du décret n° 92-70 du 16 janvier 1992	
2 sièges Hommes	2 sièges Femmes
Monsieur Olivier Devillers Monsieur Pierre Katuszewski	Madame Stéphanie Durrans Madame Nuria Rodriguez-Lazaro
→ Élus le 12 septembre 2024, au 1 ^{er} tour de scrutin : Nombre de sièges à pourvoir : 2 Nombre d'électeurs : 22 Nombre de votants : 16 Nombre de votes blancs ou nul : 0 Nombre de suffrages obtenus par Monsieur Olivier Devillers : 16 Nombre de suffrages obtenus par Monsieur Pierre Katuszewski : 15	→ Élu(e)s le 12 septembre 2024, au 1 ^{er} tour de scrutin : Nombre de sièges à pourvoir : 2 Nombre d'électeurs : 22 Nombre de votants : 16 Nombre de votes blancs ou nul : 0 Nombre de suffrages obtenus par Madame Stéphanie Durrans : 16 Nombre de suffrages obtenus par Madame Nuria Rodriguez-Lazaro : 14

Collège 2 - Maîtres de conférences ou personnels assimilés en application de l'article 5 du décret n°87-31 du 20 janvier 1987 ou de l'article 6 du décret n° 92-70 du 16 janvier 1992	
2 sièges Hommes	2 sièges Femmes
Monsieur Guillaume Muller Monsieur François-Xavier Le Bourdonnec	Madame Camille Gendrault Madame Mélanie Petit
→ Élus le 12 septembre 2024, au 1 ^{er} tour de scrutin : Nombre de sièges à pourvoir : 2 Nombre d'électeurs : 16 Nombre de votants : 13 Nombre de votes blancs ou nul : 0 Nombre de suffrages obtenus par Monsieur Guillaume Muller : 13 Nombre de suffrages obtenus par Monsieur François-Xavier Le Bourdonnec : 12 Nombre de sièges obtenus par Monsieur Antoine Ventura : 1 (non élu)	→ Élu(e)s le 12 septembre 2024, au 1 ^{er} tour de scrutin : Nombre de sièges à pourvoir : 2 Nombre d'électeurs : 16 Nombre de votants : 13 Nombre de suffrages obtenus par Madame Camille Gendrault : 13 Nombre de suffrages obtenus par Madame Mélanie Petit : 13

Collège 3 - Représentants des personnels titulaires, exerçant des fonctions d'enseignement, appartenant à un autre corps de fonctionnaires.	
1 siège Homme	1 siège Femme
Monsieur Emmanuel Labarbe	Madame Jane Sadran
→ Élu le 12 septembre 2024, au 1 ^{er} tour de scrutin : Nombre de siège à pourvoir : 1 Nombre d'électeurs : 4 Nombre de votants : 2 Nombre de votes blancs ou nul : 0 Nombre de suffrages obtenus par Monsieur Emmanuel Labarbe : 2	→ Désignée d'office en application de l'article du 1 ^{er} alinéa de l'article R. 712-18 du code de l'éducation.

Présidence de la section disciplinaire du conseil académique de l'Université Bordeaux Montaigne compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et des enseignants	
siège de Président de la section	siège de Président suppléant de la section
Monsieur Olivier Devillers	Monsieur Pierre Katuszewski
→ Élu le 12 septembre 2024, au 1 ^{er} tour de scrutin : Nombre de siège à pourvoir : 1 Nombre d'électeurs : 8 Nombre de votants : 8 Nombre de votes blancs ou nul : 0 Nombre de suffrages obtenus par Monsieur Olivier Devillers : 8	→ Élu le 12 septembre 2024, au 1 ^{er} tour de scrutin : Nombre de siège à pourvoir : 1 Nombre d'électeurs : 8 Nombre de votants : 8 Nombre de votes blancs ou nul : 0 Nombre de suffrages obtenus par Monsieur Pierre Katuszewski : 8

➤ Sont adjoints à la section disciplinaire du conseil académique de l'Université Bordeaux Montaigne compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et des enseignants, en application de l'article R.712-20 du code de l'éducation :

Enseignants contractuels LRU	
1 siège Homme	1 siège Femme
Monsieur Bachar Bou Assi	Madame Kochie Evelyne Olga Akou
→ Élu le 16 octobre 2025, au 1 ^{er} tour de scrutin : Nombre de siège à pourvoir : 1 Nombre d'électeurs : 4 Nombre de votants : 3 Nombre de votes blancs ou nul : 0 Nombre de suffrages obtenus par Monsieur Bachar Bou Assi : 3 Nombre de suffrages obtenus par Monsieur Stéphane Abboud : 1 (non élu)	→ Élu le 16 octobre 2025, au 1 ^{er} tour de scrutin : Nombre de siège à pourvoir : 1 Nombre d'électeurs : 4 Nombre de votants : 3 Nombre de votes blancs ou nul : 0 Nombre de suffrages par Madame Kochie Evelyne Olga Akou : 3

Maîtres de conférences associés	
1 siège Homme	1 siège Femme
Monsieur Julien Dumercq	Madame Patricia Sibella
→ Élu le 16 octobre 2025, au 1 ^{er} tour de scrutin : Nombre de siège à pourvoir : 1 Nombre d'électeurs : 17 Nombre de votants : 11 Nombre de votes blancs ou nul : 1 nul Nombre de suffrages obtenus par Monsieur Julien Dumercq : 10	→ Élu le 16 octobre 2025, au 1 ^{er} tour de scrutin : Nombre de siège à pourvoir : 1 Nombre d'électeurs : 17 Nombre de votants : 11 Nombre de votes blancs ou nul : 0 Nombre de suffrages obtenus par Madame Patricia Sibella : 11